Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (https://www.haca.ma)

Visite à la HACA d'une délégation de l'Union européenne à l'occasion du scrutin du 7 octobre

06 oct 2016

Une délégation de l'Union européenne (UE) a effectué, vendredi 30 septembre 2016, une visite de travail à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA).

Composée de Mme Marie-Violette César, chef d'équipe et experte électorale, de M. Eric Des Pallières, expert électoral et politique et de Mme Angeles Mohedo, experte juridique, cette délégation séjourne au Maroc, à l'invitation du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), pour mener une évaluation technique du processus électoral en cours et ce dans le contexte des relations de partenariat privilégiées entre l'UE et le Royaume du Maroc.

La délégation a été reçue par la Présidente de la HACA, Mme Amina Lemrini Elouahabi, ainsi que par les membres du Conseil Supérieur de la Communication audiovisuelle (CSCA), Mmes Rabha Zeidguy et Khadija El Gour, et MM. Mohammed Abderrahim, Bouchaib Ouabbi et Talaa Saoud Alatlassi.

Ont également assisté à l'entrevue MM. Amin Azziman, Directeur de la Coopération Internationale, Chafik Laabi, Directeur-adjoint au Département du Suivi des Programmes (DSP) et Talal Salahdine, de

la Direction de la Coopération Internationale.

Les échanges ont essentiellement porté sur le positionnement institutionnel et les missions et prérogatives de la HACA à l'aune de la Constitution de 2011, notamment vis-à-vis des échéances électorales et la contribution de l'institution à l'ancrage du processus démocratique au Maroc.

Les discussions ont également abordé les actions et l'engagement fort de la HACA en matière de respect du pluralisme politique durant les élections législatives, et tout particulièrement les dispositions de la Décision n° 33-16 du CSCA relative à la garantie du pluralisme politique dans les services de la communication audiovisuelle lors des élections législatives générales de l'année 2016 et le dispositif de monitoring des programmes de la « Période électorale » qui s'étale du 25 aout au 6 octobre.

De même que les deux parties ont discuté des efforts déployés par la HACA auprès des opérateurs audiovisuels publics et privés pour les sensibiliser à la nécessité de respecter leurs obligations légales et d'ordre déontologique durant cette période, en veillant, notamment, au passage équitable sur les antennes de représentants de l'ensemble des sensibilités politiques que compte le pays, à la participation féminine d'au moins un tiers des interventions diffusées et à la diversité linguistique, entre autres.

Les entretiens ont également porté sur le détail du dispositif mis spécialement en place par la HACA pour le suivi des programmes audiovisuels lors de la période électorale décrétée par le CSCA ainsi que lors de la campagne officielle.

Suite à cette rencontre, la délégation de l'Union Européenne a effectué une visite au département de l'informatique pour prendre connaissance des systèmes d'information relatifs au suivi (ou monitoring) des programmes audiovisuels développés au sein même de la HACA, ainsi qu'au département du suivi des contenus des programmes (DSP) où des explications lui ont été fournies sur le monitoring du pluralisme politique implémenté à l'occasion des législatives du 7 octobre.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B